



COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2021

Mairie de
LE CHEIX SUR MORGE

Document affiché le 22 octobre 2021 en application des dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mille vingt et un, le quinze octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LE CHEIX SUR MORGE, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Bertrand BIGAY, Maire, à la suite d'une convocation en date du onze octobre 2021.

Présents : Mesdames, Messieurs BIGAY Bertrand, DESSENDIER Lionel, HEURTIER Martine, LAGNIER Séverine, PINON Agnès, GOMARD Nadine, SANCHEZ Claude-Emmanuel, PARRY Evelyne, GUILLON Françoise, VERGNOL Paula, FRACHEBOIS Gaylord.

Absent ayant remis pouvoir : LOUSTE-SOL Véronique, CORBIN Bruno, BELIN Etienne, BONY Jean-François

Secrétaire : Monsieur FRACHEBOIS Gaylord

Le compte-rendu de la séance du 10 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

N°18/2021 : Non restitution de retenue de garantie

Considérant les malfaçons ainsi que les travaux non achevés par l'entreprise fermetures concept pour le programme « extension de l'école » il est décidé de ne pas restituer la retenue de garantie d'un montant de 1 800,71 €

N°19/2021 : Création de poste d'agent technique (12/35ème)

Considérant le surcroît de travail suite à l'ouverture d'une nouvelle salle de classe à la rentrée de septembre, il est décidé la création d'un poste d'agent technique à 12 heures hebdomadaires affecté au ménage de l'école et de la mairie.

N°20/2021 : Mise à disposition d'un agent communal

Notre commune étant en regroupement pédagogique avec la commune de Chambaron sur Morge, un agent est mis à disposition de l'école Saint-Exupéry pour la période du 01/09/2021 au 06/07/2022 de la façon suivante :

- Sur le temps scolaire au sein de l'école maternelle tous les matins de 11 heures à 12 heures.
- Sur le temps périscolaire au sein de la garderie tous les soirs de 16h30 à 18h30

L'agent reste sous l'autorité de la commune du CHEIX SUR MORGE et est rémunéré par celle-ci.

Décision Modificative n° 5 : Transferts de crédits :

3080 € de l'article 020 dépenses imprévues d'investissement à l'article 2315 opération 196 pour la réfection du chemin des vignes.

QUESTIONS DIVERSES :

1. En raison de la baisse du niveau de contamination Covid 19 sur notre département, la garderie n'aura plus besoin d'être dédoublée et se fera donc uniquement à l'école de la Moutade à compter du 8 novembre (rentrée des vacances de Toussaint).
2. Les élus ont rencontré les responsables de « la puce à l'oreille » qui travaille actuellement sur son programme 2022-2026 et qui souhaite délocaliser des spectacles dans d'autres communes que Riom, le stade municipal et la salle des fêtes pourraient convenir pour accueillir un concert.
3. Le 92^{ème} Régiment d'Infanterie fera des exercices militaires entre Riom et Gannat du 25 octobre au 2 novembre. Une vingtaine de militaires seront hébergés à la salle des fêtes du Cheix Sur Morge pendant cette période.
4. Une consultation auprès d'architectes a été lancée pour la phase de conception de la maison de santé. Le projet sera présenté lors de la prochaine réunion du conseil municipal.
5. La Commission Municipale des Jeunes se réunira le 22 octobre. A l'ordre du jour, les chantiers jeunes qui auront lieu les 25, 26, 27 et 28 octobre ainsi qu'une nouvelle matinée « nettoignons la nature » qui pourrait être organisée le 20 novembre.
6. Le 27 octobre, en fin de matinée, sera inaugurée la fresque du transformateur électrique Rue de la Croix Romanson, en présence d'Enedis qui a participé au financement du projet.
7. La nouvelle salle de classe sera inaugurée le 13 novembre à 11 heures en présence de la Région et de Riom Limagne et volcans qui ont subventionné les travaux.
8. Rappel : le repas de fin d'année du CCAS aura lieu le 4 décembre.
9. Cette année, le sapin de Noël sera installé sur la place de l'église. La commune fait un appel aux dons si quelqu'un a un sapin à couper.
10. Un marché de Noël aura lieu place de l'église le 11 décembre, il s'agira d'un marché alimentaire et artisanal.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30

Le Maire, Bertrand BIGAY.